

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 22 FÉVRIER 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Eric DESHAYES par M. Fabrice TOCABENS
M. Cyril BEYNET par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250222-lmc1X010001c32f-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2025

25

CULTURE - ARCHIVES : Établissement d'une convention de dépôt des images numériques de substitution issues des fonds des Archives municipales au Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN)

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Direction des Archives municipales accomplit une mission de conservation du patrimoine archivistique de la ville, garant de sa mémoire. L'objectif est double : permettre l'accès de cette mémoire au public tout en assurant sa protection. La Direction des Archives municipales met en œuvre, depuis les débuts de son informatisation, un plan de numérisation dont le but est la création d'images numériques de substitution aux documents originaux. Elles sont destinées d'une part à la diffusion auprès des publics et chercheurs, en salle de lecture, et en ligne via le site internet des Archives municipales, et d'autre part à servir de sauvegarde de sécurité des collections en dernier recours. Ce plan de numérisation a déjà abouti à la production de près de 700 000 images numériques de substitution, et représente environ 14To. Ces fichiers sont stockés en un seul exemplaire dans un lecteur réseau des serveurs informatique de la Ville.

Le Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN), service déconcentré du Service interministériel des Archives de France (SIAF) du ministère de la Culture, est chargé quant à lui d'assurer la conservation d'un double de toutes les images numériques de conservation que les services d'archives publics français réalisent, font réaliser, ou dont ils sont détenteurs. Son objectif est de protéger la mémoire de la Nation en cas d'accident majeur.

Selon les termes de la convention à établir entre le CNMN et les collectivités, qui est annexée à la présente délibération, le dépôt garantit la double conservation de la collection d'images du déposant. Il est réalisé à titre gratuit, pour le transfert des images vers le CNMN, pour la conservation et migration des images sur des supports de dernière génération, et pour la remise à disposition à la ville de ses images, sur demande.

Il convient d'adopter cette convention de dépôt des images numériques de substitution issues des fonds des archives municipales en lien avec le CNMN.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

Vu le code du patrimoine, et notamment les articles L212-6, R212-4-1 et R212-18 ;

Vu l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 24 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 25 mars 2002 relatif à l'organisation de la Direction des Archives de France ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention de dépôt ci jointe à intervenir entre la Ville d'Avignon et le Service interministériel des Archives de France pour le Centre national du microfilm et de la numérisation ;

- **AUTORISE** le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce s'y rapportant.

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/02/2025

ACTE PUBLIE LE 12/03/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :